Harjes, Lechere, Vandeputte, Courtaille, Deldalle, Meer, Maynier; deuxième partie du troisième de doctorat, MM. Delabel et Ledoux; première et deuxième partie du cinquième de doctorat, MM. Crésson et Lequin; thèses de doctorat, MM. Hèse, Lamote et de Rycker; examen semestriel de pharmacie, M. Wamelin.

LES FUNERAILLES D'UN RELIGIEUX. — Jeudi à neuf heures et demie, ont été célébrées, en l'église Sainte-Catherine, les funérailles de Sœur Marie Cuche, supérieure des Filles de la Charité.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Duriez, doyen de la paroisse. Le deuil était conduit par M. l'abbé Cornu, supérieur du séminaire académique, par M. l'abbé Mollet, directeur du collège Jeanne d'Arc et par toutes les religieuses des communautés du Nord et du Pas-de-Calais.

ECOLE SPECIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR. — Sur la liste d'admissibilité aux épreuves orales du premier degré, nous relevons le nom de quinze élèves du lycée: MM. Marcel Allouis, Roger Allouis, Autier, Baurain, Cromrack, Defeyer, Delcasse, Dickson, Hermant, Kleisdenst, Legaz, Lemerle Louvet, Paillet et Vanduick.

Parmi les autres candidats qui ont passé leur examen à Lille, sont également admissibles: MM. Ch. Abadie, Pierre Boigey, Joseph Bossoniet, Clément De Chabert-Ostland, Jean Chatel, Adrien Chauffert, Jean Clouet des Pesruches, Maurice Dezitter, Emile Dhalluin, Stéphane Dubois, Georges Du Guet, Maurice Hamoir,

Albéric Leblanc de Boisricheux, Joseph Lepoutre, Raphaël Neuville, Ernest Paquin, Léon Poissonnier, Henri de Testa, Henri de Vigan, Henri Bergerot, Jacques Landrod, Francis Pinte, Félix Wenes.

Le lycée de Douai compte parmi les admissibles: MM. Alain Barse, Fernand Dherbomme, Henry Gourdain, Gaston Haberstock, André Nérot, Jules Querleux, Paul Willème.

NOMINATION D'UN AGENT DE CHANGE. — M. Charlemagne Fauchille a été nommé agent de change près la Bourse de Lille, en remplacement de M. Félix Pajot. Il a prêté serment, le 11 juin, devant le Tribunal de commerce.

UN SOLDAT DU 43e DE LIGNE NOYE. — Ainsi que nous l'avons dit, le cadavre du soldat Gustave Descamps, du 43e, retiré jeudi matin du canal de la Deûle, près du pont tournant à la Madeleine, a été transporté à l'hôpital militaire et a été examiné jeudi après-midi par M. Noty, médecin-chef.

M. Noty n'a relevé aucune trace de blessure sur le corps et a conclu à une mort accidentelle. Toutefois il ne serait pas impossible qu'il y ait eu suicide.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAYART CORNIL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Henri-Guillaume Bayart**, décédé à Roubaix, le 29 juin 1900, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 juillet, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino, 37.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1900, à 10 heures, pour le repos de l'âme de **Monsieur Charles-Joseph Rammaert**, époux de Dame **Marie-Louise Soete**, décédé à Roubaix, le 18 mai 1900, à l'âge de 85 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera chanté au Maître-Autel de l'église paroissiale d'Halluin, le lundi 2 juillet 1900, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame **Jules Hennion, née Eugénie Ducoulombier**, décédée à Halluin, le 30 juin 1899, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 70614

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 29 juin 1900
Présidence de M. Sée, vice-président

LA TENTATIVE DE CHANTAGE à Tourcoing

Comme nous l'avions annoncé hier, les deux maîtres chanteurs parisiens, arrêtés à Lille après avoir raté leur coup à Tourcoing, ont comparu devant le Tribunal correctionnel; M. Delalé, juge d'instruction, a relevé contre eux, dans son ordonnance, tentative de chantage, usurpation de fonctions et port illégal de décorations. Il y avait pas mal de monde dans la salle d'audience, en particulier beaucoup d'avocats comme aux grands jours. On remarque la femme de l'un des inculpés, Roux, en son costume d'arlésienne, la fille de cet individu et l'amie de Gustave Georges, le second inculpé, la fille d'un colonel, dit-on, qui a tout quitté, famille et amis, pour le suivre; elle a, dit-on, quatre millions de fortune. Elle vient s'asseoir sur les bancs réservés aux témoins.

LES INCULPÉS

Joseph Roux, 59 ans, maître d'hôtel, à Paris, est grand, l'air assez vieux: peu de cheveux, tout blancs, une longue barbe grise; il porte un complet bleu et tient son mouchoir à la main, s'épongeant souvent les yeux. Gustave Georges, au contraire, est un gaillard râblé, trapu, l'air énergique et presque farouche. C'est un ancien toréador qui a longtemps géré les arènes de Béziers; il est correctement vêtu de noir. Ce Georges a mené une existence aventureuse; tout à l'heure, M. le substitut du Bousquet nous fera connaître son histoire: contentons-nous pour le moment de donner son casier judiciaire. Georges s'est fait condamner sous les noms les plus divers, sous son vrai nom d'abord, puis sous les pseudonymes de Frascuelo, Blanc, Faille; quand on l'a arrêté cette fois-ci, il a donné comme nom Joseph Garcia, né à Barcelone, et c'est sous cette appellation qu'on va tout le temps le désigner au cours des débats. Son casier judiciaire porte sept condamnations, une pour coups, deux pour vol à trois et quatre mois à Marseille et Avignon, deux à la prison pour tenue de jeux de hasard, une à deux ans de prison, en 1891 à Grenoble pour escroquerie, une à quatre ans à St-Brieuc, en 1894, pour chantage. Quant à Roux, un méridional également, il n'a que trois condamnations, pour outrages aux agents à 25 francs d'amende, pour escroquerie à deux mois et pour usurpation de fonctions à trois mois... Toujours le même genre d'opérations.

LES AVOCATS

A la barre des avocats prennent place MMes Silvy et Alliés, du barreau de Paris, assistés de MMes Brackers d'Hugo et Bataille qui ont suivi l'instruction de ces affaires.

LES DÉBATS

Les débats ont occupé presque toute l'audience et ont duré plus de trois heures; ils ont été dirigés par M. Sée, assisté de MM. de Beaulieu et Certeux, juges suppléants.

LES FAITS

Un seul témoin, le plaignant, M. Castelain, négociant, demeurant à Tourcoing, rue de la Boule d'Or. Le 25 avril dans la matinée, Garcia se présentait chez lui et demandait à voir « M. Paul »; la femme de journée répondit qu'il était sorti et ne rentrerait qu'à 11 heures; il revint après, et eut la porte ouverte par Mlle Castelain, à qui il se donna comme un vieux camarade de son frère. Enfin, à 11 heures, il trouva sa victime. L'air souriant, il causait; puis, lorsqu'ils furent seuls: « Malheureux! dit-il, nous connaissons vos orgies à Paris, vous fréquentez des compagnies suspectes! C'est très grave: Si votre femme le savait! » M. Castelain répondit qu'il n'était pas marié; Garcia continua: « Vous êtes en outre impliqué dans une affaire de vol; une instruction est ouverte contre vous... » Enfin, il l'emmena au Grand Hôtel, pour s'expliquer avec l'inspecteur en chef de la sûreté de Paris.

L'inspecteur en chef, c'était Roux. On fit monter M. Castelain dans une chambre, on lui exhiba une fausse carte d'identité, Garcia se mit à sa droite, un troisième individu qui n'a pu être retrouvé se posta à la gauche: un malfaiteur entre deux gendarmes. Quant à Roux, solennel, il s'assit en face, près de la table, ayant à côté de lui une volumineuse serviette.

On lui donna alors des détails sur différentes choses, détails exacts, déclare M. Castelain. Roux déclara qu'il ne se dérangeait jamais, sinon pour des affaires aussi graves et seulement pour aider son jeune ami et futur successeur, Garcia. Puis l'interrogatoire de commencer; M. Castelain nie le vol et tout, naturellement, et déclare que vraisemblablement c'est quelqu'un qui lui a pris ses papiers. « C'est un truc trop connu, répond Roux, les vrais coupables nient toujours! » Et, comme on trouve que l'argent ne vient pas vite, comme malgré l'invite que « les agents sont de bons enfants et qu'on peut toujours s'arranger avec eux », M. Castelain n'offre rien, on corse l'affaire; il y a aussi un assassinat à sa charge et on l'arrête.

M. Castelain parle encore d'erreur, offre une caution de 2.000 à 3.000 francs pour être laissé en liberté, jusqu'à ce qu'on ait reconnu le quiproquo. « Ça n'est pas épais, répond Roux, il faut que je télégraphie à Paris. » Et on lui laisse une heure pour boucler sa valise, on va partir à Paris. Dans l'intervalle, M. Castelain consulte un avocat qui lui dit que certainement il a affaire à des escrocs; M. Castelain part pour Lille où il arrive à une heure de l'après-midi, il prévient la police de sûreté, toute la journée on surveille les départs pour Paris. Ce n'est qu'à 7 heures du soir qu'on les retrouva. Aussitôt ils sautent du train, à contrevoie, on les rattrape après une course acharnée. M. Castelain déclare que depuis, il a reçu à plusieurs reprises des menaces de ces individus; à la confrontation, devant M. Delalé, ils l'ont injurié grossièrement au point que le juge dut les faire sortir. Lundi, une personne sortant de la maison d'arrêt, lui a dit de se méfier, qu'ils lui feraient un mauvais coup à leur sortie de prison. « Rassurez-vous, lui répond M. le président, ce n'est pas leur première affaire de ce genre et ils n'ont encore tué personne... qu'en paroles. »

L'INTERROGATOIRE DES INCULPÉS

Georges, dit Garcia, est interrogé le premier; il nie tout. « Tout ça, c'est faux et mensonge; Castelain ne dit pas la vérité. » Et il n'en démord pas. L'inculpé déclare qu'il est seulement venu interroger Castelain sur un sieur Brunel, de Paris qu'il connaît; il croyait trouver un crime superbe qui lui aurait obtenu, comme en 1889, une place d'indicateur à l'Exposition! » Georges invoque, comme garant de ce qu'il dit, « l'ancien préfet extradé qu'il vient de voir à la prison de Lille et qui sait qui il est. »

La version de Roux est plus ridicule, « absurde », dit M. le Président. Tout cela est faux; il a bu un verre avec M. Castelain pour traiter un marché; il venait lui acheter de la laine... pour renouveler tous les matelas de son hôtel! M. le Président s'étonne alors qu'un industriel fasse arrêter comme cela un client; M. Roux en effet « ne se l'explique pas ».

Et c'est tout.

LE RÉQUISITOIRE
LES ANTÉCÉDENTS DES INCULPÉS

M. du Bousquet de Florian, substitut, prend la parole; il ne veut pas, dit-il, s'arrêter sur les faits de la cause, il veut seulement rappeler le passé des inculpés.

A Grenoble, Garcia a été condamné à deux ans de prison; cet individu avait lié connaissance à Nice avec un sieur d'Herbais; un soir, il se promenait avec lui en sortant du café, on s'arrête contre un mur. Deux de ses complices arrivent et veulent les inculper d'attentats aux mœurs. D'Herbais donna de suite 5.000 francs pour éviter des poursuites et, dans la suite, leur versa 22.000 francs.

A Vichy, c'est Roux qui, avec Georges, organisa un chantage identique. On va se promener à la campagne avec le comte de M..., on s'assied sur l'herbe, et, aussitôt, deux complices surviennent pour parler de flagrant délit d'immoralité. Garcia remet 10.000 francs de caution. M. de M... en fait autant; dans la suite, à plusieurs reprises, Garcia vint le retrouver, déclarant que les poursuites allaient être reprises si on ne versait pas encore de l'argent; en deux fois, M. de M... remit 20.000 francs; il refusa d'aller plus loin.

Même fait à Avignon, où c'est un nommé Radibois, concierge au séminaire, qui verse 500 francs à Roux.

M. du Bousquet réclame une peine sévère contre ces individus « qui profitent de la peur du scandale pour vendre leur silence et leur prétendue influence. Le chantage, dit-il, atteint les personnes dans ce qu'elles ont de plus respectable, la vie privée; il suppose de patientes recherches, une longue préméditation, une ruse ourdie avec art. Elles menacent l'honorabilité de tout citoyen. » Il rappelle que les deux inculpés sont de véritables professionnels qui ne méritent aucune indulgence.

LES PLAIDOIRIES

Me Silvy plaide le premier pour Garcia. Il traite de roman toute l'histoire de l'Hôtel; il est impossible qu'on ait pris la chose au sérieux. Si on montrait à M. Cochefert ceux qui ont pris sa qualité de chef de la sûreté, il ne serait pas flatté. On a bu beaucoup de verres; et d'ailleurs jamais les inculpés n'ont demandé d'argent, c'est M. Castelain qui l'a offert lui-même et on ne l'a pas accepté.

Me Silvy demande l'acquittement de son client; au besoin, il demande l'indulgence du Tribunal pour cet homme qui n'a pas perdu tout bon sentiment, et qui a un fils qu'il aime et qu'il élève avec soin. « C'est un marseillais, conclut-il, qui, comme beaucoup, a vu trop grand! »

La plaidoirie de Me Alliès répète les mêmes arguments. Il n'y a pas de chantage, dit-il, parce qu'on n'a pas menacé de révélations, on a dit qu'il y avait une instruction ouverte, c'est tout le contraire; et d'ailleurs on n'a pas demandé d'argent. Donc, pas de délit.

RENVOI DU JUGEMENT

Après les plaidoiries, M. le Président a mis l'affaire en délibéré, et déclaré que le jugement serait rendu le lendemain samedi.

***

AFFAIRES DIVERSES. — Trois jours de prison avec sursis à Emile et Victor Demaline, l'un de Roubaix, l'autre de Toufflers, qui se sont battus. — M. Alfred Jublon, électricien à Croix, qui a ouvert un colombier sans autorisation, est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Audience du vendredi 29 juin 1900
Présidence de M. Grand, vice-président.

Voici les arrêtés rendus à l'occasion des affaires d'élections plaidées il y a huit jours.

LES ELECTIONS DE LILLE, LYS-LES-LANNOY ET RONCQ. — Les élections de Lille, Lys-lez-Lannoy et Roncq sont validées; celles de Wervicq, au contraire, sont annulées.

LES ELECTIONS DE WASQUEHAL. — MM. Haag, Lefebvre, Pluquet et Dussart, sont proclamés élus membres du Conseil municipal au premier tour de scrutin; par voie de conséquence, les opérations du second tour sont annulées. D'un autre côté, la protestation de MM. Delourme, Lepers et consorts, tendant à faire invalider un conseiller dont le fils aurait été soigné par le médecin de l'assistance médicale gratuite, n'est pas accueillie, le candidat ayant pris soin de se faire rayer de cette liste médicale.

LE SERVICE D'ÉTÉ DES CHEMINS DE FER

A partir du 1er juillet, des modifications importantes seront apportées dans l'horaire des chemins de fer. Nous relevons celles qui concernent la ligne de Lille à Tourcoing.

TRAINS SUPPLEMENTAIRES. — Six trains supplémentaires seront mis journellement en marche. En voici l'horaire: Le train 2500, partant de Tourcoing à 4 h. 25 du matin et de Roubaix à 4 h. 33 et arrivant à Lille à 4 h. 50. — Le train 2518, partant de Tourcoing à 9 h. 38 matin, de Roubaix à 9 h. 48, arrivant à Lille à 10 h. 05. — L'express 312 venant d'Ostende vers Paris, partant de Tourcoing à 1 h. 13 soir, de Roubaix à 1 h. 20, arrivant à Lille à 1 h. 35. — Le train 2509 partant de Lille à 6 h. 20 matin, de Roubaix à 6 h. 50, arrivant à Tourcoing à 6 h. 55. — Le train 2527 partant de Lille à 11 h. 22 matin, de Roubaix à 11 h. 42, arrivant à Tourcoing à 11 h. 47. — L'express 311 venant de Paris vers Ostende, partant de Lille à 5 h. 24 soir, de Roubaix à 5 h. 38, arrivant à Tourcoing à 5 h. 42.

TRAINS DU DIMANCHE. — En outre, six nouveaux trains seront mis en marche les dimanches et fêtes: 1. Tourcoing, 8 h. 03 soir; Roubaix, 8 h. 11; Lille, 8 h. 30; — 2. Tourcoing, 9 h. 35 soir; Roubaix, 9 h. 43; Lille, 10 h.; — 3. Tourcoing, 10 h. 40 soir; Roubaix, 10 h. 48; Lille, 11 h. 05; — 4. Lille, 6 h. 20 soir; Roubaix, 6 h. 45; Tourcoing, 6 h. 49; 5. Lille 8 h. 45 soir; Roubaix, 9 h. 05; Tourcoing, 9 h. 10; 6. Lille, minuit; Roubaix, minuit 20; Tourcoing, minuit 25.

D'autres modifications moins importantes ont été apportées dans ce service.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

REPONSE A UN GROUPE DE MUSICIENS A PROPOS DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE DE TOURCOING

Tourcoing, 29 juin.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »

Permettez-moi de répondre par quelques mots aux insinuations publiées par l'un de vos correspondants d'occasion, dans le numéro d'hier.

Si les élèves de l'Académie de musique vont de préférence dans certaines sociétés, c'est parce qu'ils savent y trouver des avantages et non pas parce que les professeurs les y poussent.

En vous remerciant de votre hospitalité, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos civilités empressées.

Un autre groupe de musiciens.

PETITE CORRESPONDANCE

G.C.D. — 1. Un an de service par application de la convention franco-belge du 30 juillet 1891; 2. Oui, mais il a le droit d'option pour la Belgique de 21 à 22 ans; 3. La classe de 1901, au mois d'octobre de l'an prochain.

E.L.352. — Vous réclamerez la dispense comme ayant un frère au service au moment de l'inscription; un dossier de pièces sera établi par les soins de la Mairie et le Conseil de révision statuera. — D'après nous, vous paraissez avoir droit.

E.L. — 1. Oui; 2. Oui; 3. Adressez une demande à M. le commandant de la division des équipages de la flotte à Cherbourg; indiquez votre taille, âge, profession et adresse.

NORD

UN DRAME DE L'ALCOOLISME A BLANC-MISSERON. — Un verrier de Blanc-Misseron, François Henry, âgé de 44 ans, au cours d'une querelle, a porté à sa femme un violent coup de couteau. Un voisin, qui voulait le désarmer, a été frappé d'un coup au visage, mais ces blessures ne sont pas graves. Henry a été pris d'une crise alcoolique et l'on a dû le ligotter sur son lit.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE A DUNKERQUE. — M. Lesage, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, est transféré à Quesnoy-sur-Deûle.

COUR D'ASSISES DU NORD. — Les assises du Nord s'ouvriront à Douai, le lundi 30 juillet, sous la présidence de M. Lavoin, conseiller à la cour d'appel.

Une nouvelle affaire a été renvoyée par la chambre des mises en accusations pour être jugée à cette session:

Mœurs à Tourcoing. — Auguste Packeu, âgé de 50 ans, né à Cortemarck (Belgique), infirmier à l'hôpital général de Tourcoing.

ECHOUEMENT D'UN BATEAU DE PECHE A DUNKERQUE. — La nuit dernière, surpris par le calme et poussé par la houle, le bateau de pêche « Marie-Joseph » de Boulogne, s'est échoué entre les bouées 12 et 14 à environ six cents mètres de Fort Mardyck. Un remorqueur de la Société dunkerquoise de remorquage a été engagé pour opérer le renflouement.

UN ACCIDENT AUX MINES DE DOURGES. — Mercredi matin, vers 8 heures, un mineur, Louis Frémy, âgé de 23 ans, qui travaillait au fond de la fosse n° 4 des mines de Dourges, a reçu sur la tête une pierre d'un mètre cube détachée de la voûte et qui l'ensevelit. Le malheureux a eu la colonne vertébrale fracturée en plusieurs endroits. Il est mort à 10 heures du soir après avoir enduré d'horribles souffrances.

MARIAGE. — M. Gustave Hennion, fils de Mme Hennion-Duquenne, petit-fils de M. Hennion, ancien conseiller d'arrondissement, avec Mlle Marguerite Arnould, fille de M. Etienne Arnould.

NECROLOGIE. — Mme Nestor Debièvre, belle-fille de M. Debièvre, adjoint au maire de Valenciennes.

PAS-DE-CALAIS

FUNERAILLES. — A Brebières, M. Léon Ternaux, ancien adjoint du maire.

M. MILLERAND A LENS. — Un de nos confrères annonce que M. Millerand viendra, au mois de septembre, inaugurer les nouveaux bâtiments de l'hospice.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux**, 71, Grande-Rue, Roubaix.

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0,25 cent. en plus au cent.

BELGIQUE

MM. BARA ET VANDENPEEREBOOM. — Le correspondant bruxellois du « Journal de Liège » rappelle que MM. Bara et Vandenpeereboom furent liés d'une certaine amitié.

Le député de Courtrai, alors qu'il était dans l'opposition, avait pris place à côté du banc ministériel, son fauteuil n'était séparé que par une travée de celui de M. Bara. Souvent, pendant les séances, on les voyait tenir de longues conversations.

A cette époque, quand Jules Bara prenait la parole, M. Vandenpeereboom l'écoutait avec une grande attention, comme un ami, s'intéressant à sa manière, à son art oratoine, à sa façon de développer sa pensée.

Le cabinet fut renversé et à son tour M. Vandenpeereboom devint ministre. Les relations entre ces deux hommes si opposés persistèrent courtoises, Jules Bara n'ayant jamais voulu oublier l'attitude honnête et courtoise de M. Vandepeereboom dans l'opposition. Quand ils se croisaient dans la rue, ils se serraient la main et parlaient parfois assez longtemps, sur un bout de trottoir, au grand étonnement des passants surpris de voir deux adversaires politiques s'entendre si bien, la foule apportant parfois de la mesquinerie dans ses jugements.

BRUXELLES

L'ATTENTAT CONTRE LE PRINCE DE GALLES. — C'est lundi que comparaîtront devant les assises du Brabant, Jean-Baptiste Sipido. Arthur Meert, Gaston Peuchot et Julien Meire, accusés d'avoir, en avril dernier, soit comme auteurs, complices, tenté de commettre un homicide volontaire et prémédité sur la personne du prince de Galles. Une quarantaine de témoins, dont vingt à charge, sont cités.

Le siège du ministère public sera occupé par M. l'avocat-général Servais.

L'AFFAIRE DEMBLON. — La question de droit constitutionnel, soulevée par l'incident Demblon a été examinée, jeudi, par la Cour d'appel de Bruxelles. Le député socialiste a soutenu, comme en première instance, qu'en vertu de l'art. 75 de la Constitution, l'action était non recevable par défaut d'autorisation de poursuites accordée par la Chambre.

M. l'avocat-général Terlinden a demandé la confirmation du jugement. L'arrêt sera rendu à l'audience de jeudi prochain.

M. GERARD REMPLACE A BRUXELLES. — On lit dans la « Réforme »: Il est décidé qu'après l'Exposition de 1900, M. Crozier, actuellement directeur du Protocole, viendra remplacer M. Gérard à Bruxelles en qualité de ministre de France.

DOUBLE TENTATIVE D'EVASION SUR LA LIGNE BRUXELLES-ANVERS. — La gendarmerie avait été chargée d'effectuer un transport de prisonniers à Anvers, vendredi matin. Deux de ces derniers, un soldat qui devait passer en conseil de guerre et un individu condamné à sept ans de prison, ont tenté, pendant le voyage, de s'échapper en défonçant les toitures de leurs cellules. Le chef du train, qui les avait aperçus, fit arrêter le train et les deux prisonniers furent réintégrés.

TERVUEREN

ECROULEMENT D'UNE MAISON EN CONSTRUCTION. — 4 BLESSES DONT DEUX MORTELLEMENT. — Jeudi après-midi, une maison en construction s'est en partie écroulée à Tervueren. Quatre ouvriers qui travaillaient ont été ensevelis sous les décombres. Deux d'entre eux, se trouvaient dans un triste état: François Mertens, âgé de 42 ans, a les bras et les jambes fracassés; l'autre, Charles Denis, a plusieurs côtes brisées et le crâne fracturé. Leurs blessures sont mortelles. Quant aux deux autres ouvriers, ils n'ont que des contusions sans aucune gravité.

GAND

ERECTION D'UN MONUMENT AUX SOLDATS FRANÇAIS. — Dimanche, la colonie française de Gand inaugurera un monument, élevé au cimetière de la Porte de Bruges, à la mémoire des soldats français décédés à Gand, en 1870-1871.

Leurs restes ont été exhumés, la semaine dernière, de l'ancien cimetière désaffecté, et transférés au cimetière communal, où on érige, en ce moment, un monument dû au sculpteur Hippolyte Leroi. Au pied du socle se trouve une figure en bronze, représentant un soldat expirant; un obélisque avec des attributs funèbres complète l'ensemble.

A l'occasion de cet événement et aussi du vingtième anniversaire de la Société française de Gand, diverses solennités auront lieu. Le gouvernement de la République envoie à Gand un aviso, l'« Ibis », qui est arrivé vendredi. Dimanche aura lieu l'inauguration du monument funèbre, la visite à bord de l'aviso, un banquet et une soirée de gala.

M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, présidera les cérémonies d'organisation française.

HARLEBEKE

ACCIDENT MORTEL. — Un charretier, le nommé Adolphe Vandenberghe, âgé d'une cinquantaine d'années, marié et père de six enfants, conduisait un attelage, chargé d'un gros arbre, pour le compte de M. Decock. Arrivé près de la Lys, la chaîne qui retenait l'arbre sauta tout à coup atteignant le conducteur à la tête. Grièvement blessé, le malheureux tomba sur le sol. Il a succombé peu après.

LEUZE

ETRANGE DISPARITION D'UN NOTAIRE. — Il n'est bruit en ce moment à Leuze et dans les environs, que de la disparition inexpliquée de M. le notaire Mouligneau, parti depuis une dizaine de jours en annonçant qu'il se rendait à Paris. Mardi, le Conseil provincial du Hainaut, recevait sa démission de conseiller, en même temps que le ministère sa démission de notaire.

Le bruit a couru qu'un nouveau krach venait d'éclater; cependant, on a tout lieu de croire que M. Mouligneau, dont les affaires étaient très prospères, ne laisse pas une situation embarrassée. On dit toutefois qu'il devait prochainement liquider une succession de 300.000 francs, dont un tiers d'inscription nominative au Grand-Livre de la Dette publique. On ne sait si les 200.000 francs sont renfermés dans les coffre-forts de l'étude, car les scellés ont été apposés sans inventaire.

Le parquet est descendu vendredi à Leuze pour faire une enquête. Dans la contrée l'émotion est grande.

LIÈGE

EMOUVANTS SAUVETAGES. — Au cours d'un violent incendie qui avait éclaté dans la nuit de jeudi à vendredi, rue Sur-Meuse, les pompiers ont opéré le sauvetage de six personnes qui se trouvaient dans l'impossibilité de fuir et allaient disparaître dans la fournaise. L'habitation tout entière, occupée par M. Bouchard, négociant, a été la proie des flammes.

RENAIX

COMMISSAIRE DE POLICE. — TRAITEMENT. — Un arrêté royal du 20 juin 1900, fixe le traitement du commissaire de police de Renaix, (Flandre Orientale), à la somme de 2.850 francs.

TOURNAI

PENSION. — Par arrêté royal du 16 mai 1900, une pension de 1.475 francs a été accordée à Mlle Donies (M.L.), ancienne économe de l'école normale de l'Etat, à Tournai.

CONSEIL COMMUNAL. — La séance qui devait se tenir aujourd'hui est remise à vendredi prochain en signe de deuil, pour la mort de M. Bara.

MOUSCRON

UNE MEULE DE PAILLASSONS DE BRIQUETERIE INCENDIES. — Vendredi après-midi, vers 1 h. 1/4, une meule de paillassons de briqueterie, appartenant à Mme Ve Dassonville, demeurant rue de Tourcoing, à Mouscron, a été complètement incendiée au hameau de la Marlière. Voici déjà la troisième fois que pareil fait se produit dans cette briqueterie. La malveillance ne semble pas étrangère à cet incendie. En effet, la police locale est sur la piste de trois gamins. La meule incendiée est assurée. Elle comptait plus de 2.000 paillassons d'une valeur globale de 1.600 francs.

BIENS COMMUNAUX. — Un arrêté royal du 20 juin 1900 autorise le conseil communal de Mouscron (Flandre occidentale) à acquérir l'usine à gaz de cette ville, avec le matériel et la canalisation.

L'INSPECTION DE LA GARDE-CIVIQUE de Mouscron par M. le lieutenant-général commandant la garde civique des deux Flandres, qui devait avoir lieu le 1er juillet, est remise au 22 juillet prochain. Toute fois les exercices qui, d'après le tableau de service doivent avoir lieu le 1er juillet, restent fixés à cette date.

DOTTIGNIES

UNE TENTATIVE. — UN HOMME QUI SE COUPE LE COU AVEC UN COUTEAU. — Vendredi matin, un vieillard a tenté de se donner la mort en se coupant le cou avec un couteau. Depuis une dizaine d'années, M. Charles Lefebvre, cordonnier au hameau du Voisinage à Dottignies avait recueilli chez lui son beau-frère, Antoine Baert, un célibataire qu'une maladie de poitrine empêchait de travailler depuis longtemps. Le mal qui le minait l'avait tellement affecté, que ces jours derniers, on était forcé de le surveiller de près. Cependant, dans la nuit de jeudi à vendredi, trompant la surveillance de ses frère et sœur, il put mettre à exécution le funeste projet qu'il méditait. Il était six heures et demie environ, vendredi matin, lorsque la demoiselle de M. Lefebvre fut réveillée par des gémissements venant de la chambre du malade. Aux plaintes réitérées, la fillette se leva et se rendit chez son oncle. Un horrible spectacle s'offrit à sa vue. Le malheureux, assis sur son lit inondé de sang, fixant ses yeux hagards vers l'entrée, tenait encore dans sa main crispée un énorme couteau de cuisine tout ensanglanté. Le malade s'était fait à la gorge une forte entaille par laquelle le sang coulait en abondance.

Bien que paralysée d'effroi, la fillette eut encore la force d'appeler ses parents. Des secours furent aussitôt demandés et peu après arrivaient successivement MM. le docteur Labarre et le prêtre-coadjuteur remplissant les fonctions de M. le curé Danel, actuellement malade.

Des soins empressés furent donnés au malheureux désespéré qui n'a pu prononcer que des paroles incohérentes et incompréhensibles. Son état est très grave, sinon désespéré. Baert est âgé de 64 ans. Les autorités locales ont ouvert une enquête.

TEMPLEUVE

BUDGETS COMMUNAUX. — Le public est informé que les comptes de l'Hospice civil, du Bureau de Bienfaisance et de la commune, sont déposés au secrétariat communal, où ils peuvent être examinés jusqu'au 10 juillet 1900.

EVREGNIES

UNE FETE MUSICALE. — La kermesse annuelle sera célébrée cette année le dimanche 15 juillet. A cette occasion une grande fête musicale a été organisée par le conseil communal, avec le bienveillant concours des sociétés suivantes: La Fanfare de Coyghem, l'Harmonie d'Herseaux, la Fanfare de Dottignies et la Fanfare de Saint-Léger. La réception des sociétés aura lieu à 4 heures et demie à la gare. Le cortège partira à cinq heures vers la place où auront lieu les exécutions. Lundi 16 et mardi 17, jeux populaires.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 29 juin. — Président, M. Nothomb. — Le 5 courant, vers une heure de relevée, le garde-champêtre Grulois était requis par une femme du faubourg de Morelle, à Tournai, pour faire cesser les exploits d'un sieur Planchon Eugène, 18 ans, journalier, demeurant même rue, qui brisait à coups de poing et de pied toutes les vitres de la maison. Avec l'agent de police Deplechin, le garde appréhenda Planchon, mais celui-ci se rebella terriblement, et les deux agents, criblés de coups de pied, durent traîner Planchon jusqu'au bureau de police, tandis que Planchon Léopoldine, Planchon Marie, les sœurs de ce triste sire, et Quevauvillers Césarine, femme Dobbels, huaient et outrageaient les courageux agents. Ces faits coûtent à Planchon Eugène quarante et un jours, 45 fr.; à Planchon Léopoldine et à Quevauvillers Césarine 30 fr. chacune, et à Planchon Marie 15 francs. Ces trois dernières peines sont conditionnelles.

— Le Tribunal condamne à quatre mois de prison une mégère du nom de Dequesne Thérèse, femme Parent, demeurant à Tournai. Ivrognesse invétérée, elle maltraite les enfants de son mari. Le 28 mai, sous prétexte que sa petite fille Berthe, âgée de six ans, n'obéissait pas assez vite, elle la fit choir d'une fenêtre élevée d'un mètre cinquante au-dessus du sol. La petite alla tomber sur le pavé. Le docteur Warocquier et l'agent de police instructeur constatèrent les blessures. Elle avait le visage tuméfié, des contusions au poignet; ses vêtements étaient pleins de sang. C'est ce qui motiva la condamnation.

— Deux consommateurs, Mourman Gustave, couvreur, et Vanbredam Henri, journalier, tous deux de Pecq, se sont empoignés, le 2 juillet 1899, dans la soirée, chez Leveugle, cabaretier à Pecq. Une amende de 26 francs avec sursis leur est infligée.

— Mazurelle Ferdinand, dit Bruxelles, couvreur, à Remegnies-Chin, a, par deux fois, les 20 et 27 mai derniers, calomnié le garde-champêtre Duponchelle. Il est condamné à trente jours et 52 francs.

— Le 8 juin dernier, le Tribunal condamnait par défaut à cinq mois et 150 francs, Leroy Charles, journalier à Tournai, coupable d'outrages et de coups au commissaire de police Delcourt et à l'agent de police D'Hayer. Sur opposition jugée aujourd'hui le Tribunal a diminué d'un mois la première condamnation.

LA STATUE D'ARGILE

Veuillez m'accorder un instant d'attention, car j'ai à vous dire quelque chose de sérieux, quelque chose de solennel même. Voici de quoi il s'agit: —

A partir de sa naissance jusqu'à sa mort l'être humain n'est, matériellement parlant, autre chose qu'un amas de poussière organisée, se décomposant continuellement, et se reconstruisant sans cesse — et se soutenant au moyen de l'énergie que lui communique le combustible des aliments. L'homme n'est donc en réalité qu'une statue vivante faite d'argile.

Tandis que vous lancerez vos imprécations contre moi pour vous avoir suggéré une pensée si attristante, je me permettrai de vous raconter une petite histoire aussi banale que l'argile dont nous sommes faits.

Madame Hachet-Delavenne habite la commune de Bellicourt (Aisne). Elle est âgée de 25 ans, et comme la plupart d'entre nous, elle sait ce que c'est que de passer par une sérieuse maladie. Pendant six ans elle avait souffert de maux d'estomac dont l'intensité augmentait de jour en jour. Elle éprouvait une très grande difficulté à digérer ses aliments. Elle avait des étourdissements continuels, ainsi que des douleurs lancinantes dans les reins et aux côtés. Elle dépérissait à vue d'œil, malgré tous les remèdes qu'elle avait essayés. Elle avait le teint et les yeux jaunâtres, et elle était d'une maigreur excessive. Ses nuits étaient mauvaises, et les courts moments de sommeil qu'elle avait étaient presque toujours troublés par d'affreux cauchemars. Il en résultait qu'elle se levait le matin beaucoup plus fatiguée et plus faible qu'elle ne l'était au moment de se coucher. La pression d'un tel état de choses sur le système nerveux est si terrible que l'on se demande comment il se fait que les nerfs du malade ne finissent pas par se rompre ou du moins se détendre car il ne faut pas oublier que ces petits cordons blancs que l'on appelle les nerfs — et qui sont les agents de tout mouvement et de toute sensation — sont aussi de la poussière organisée, et doivent être nourris comme le reste du corps. Si non, ils se recroquevillent, et semblent se chamailler comme le feraient les cordes d'une guitare exposée aux intempéries de l'atmosphère.

De vieux débris de naufrages épars sur le rivage; un arbre en train de se décomposer; des tronçons d'arbres dans une forêt; des pétales de roses éparpillés sur la terre humide; la vue de toutes ces choses vous porte à la mélancolie, n'est-il pas vrai? Toutefois, il n'y a rien de plus attristant que le spectacle d'un corps humain, beau et complexe — spécialement celui d'une femme jeune et jolie — en train de se décomposer sous l'influence de la maladie! Empêcher un tel mal aussi longtemps que possible, ou du moins l'enrayer, est le but le plus noble que peuvent se proposer l'étude et l'adresse de l'homme.

Voyons maintenant comment se termina le cas de Madame Hachet. Elle en parle elle-même clairement, bien que brièvement, dans une lettre adressée à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord). Après avoir récapitulé la plupart des faits que je viens de relater, elle ajoute: —

« Pendant ma longue et pénible maladie j'ai essayé de tous les médicaments ainsi que de tous les traitements qui m'offraient quelque espoir de soulagement. Hélas! c'était peine et argent perdus. Enfin, je me décidai à faire usage de votre Tisane américaine des Shakers. Je ne pensais guère alors — je vous l'avoue franchement — être aussi rapidement soulagée. Trois jours après que j'eus commencé à en faire usage, je ressentis une amélioration sensible. Tous les symptômes de mon mal disparurent les uns après les autres. Deux flacons de la Tisane ont suffi à me rendre la santé. Je puis maintenant manger de tout sans en être incommodée. Je suis bien heureuse de vous annoncer ma guérison et de vous autoriser à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui, comme moi, pourraient désespérer de revenir à la santé. Mme Hachet-Delavenne à Bellicourt (Aisne). Vu pour la légalisation de la signature de Mme Hachet-Delavenne, apposée ci-dessus. L'adjoint: (Signé) Depierre. »

Nous voyons par les lignes qui précèdent combien il est facile de réparer notre édifice d'argile. 70682d

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
(BELFRANCE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES:

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIEGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE
Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc

OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées
Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS
du vendredi 29 juin 1900

PARIS, 29 juin.

La séance d'hier, séance de réaction, montre combien la Bourse est encore indécise.

Une partie des avantages que l'on croyait acquis aux acheteurs est reperdue; la vente a fléchi, les grandes valeurs ont reculé et l'ensemble de la cote s'est alourdi.

La raison de cette nouvelle défaillance ne se trouve pas, nous le croyons, dans les nouvelles de Chine, qui sont au contraire plus favorables, mais plutôt dans la nécessité de préparer la liquidation de juin qui commence aujourd'hui même.

Au dernier moment, des réalisations et des allègements se sont produits; on s'est débarrassé de ce qu'on avait acheté lorsque les primes vendues avaient été débordées.

Aujourd'hui a lieu la réponse; elle se fait au-dessus des derniers cours d'hier, en reprise modérée. Le plus grand nombre des primes est cependant abandonné.

Le Trois se traite de 100 20 à 100 35 et 100 25.

L'Extérieure varie de 72 [illegible] à 72 32, l'Italien de 94 70 à 94 75.

BRUXELLES, 29 juin.

Terme. — Le marché reste hésitant; cependant le 4 % Brésilien reste soutenu à 66 3/4 et 66 7/8 sur la hausse du change à Rio à 10 31/32. Le Rio-Tinto se relève à 1332.

Comptant. — Le marché est toujours fort calme sauf en valeurs coloniales; le 3 % à 95.25. Cours stationnaires en banques et ch. de fer; un peu de faiblesse en titres ind. russes; charbonnages soutenus. Fond. ch. du Congo 8700; la forte dépression en ch. de fer du Congo s'explique par ce fait que les actionnaires français vendent leurs titres par paquets; on dit en effet qu'un grand industriel du Nord de la France est en train d'obtenir la concession d'une ligne nouvelle de Loango à Brazzaville à travers le Mayombé français, cette ligne semble destinée à drainer tout le trafic du Congo français. On dit que le gouvernement français tout entier serait favorable à cette combinaison et qu'en ce moment on discute les termes définitifs de la convention. La société nouvelle obtiendrait une sérieuse garantie d'intérêts du gouvernement et d'importantes concessions territoriales. Son capital serait souscrit en grande partie par des Belges. Dans le bas Congo, il n'y a pas place pour deux chemins de fer et la ligne nouvelle pourrait peut-[illegible]
à coup sûr, san[illegible]